

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Préfecture

Direction de l'action  
locale

Bureau du contrôle de  
légalité, de  
l'intercommunalité et du  
conseil aux collectivités

Nancy, le - 6 DEC. 2013

Affaire suivie par Alexandre BONARDEL-ARGENTY  
Tél. 03 83 34 22 28  
Télécopie 03 83 34 22 31  
Courriel : Pref-DAL2@meurthe-et-moselle.gouv.fr

**Compte-rendu de la réunion de la formation restreinte de la commission  
départementale de la coopération intercommunale du 4 octobre 2013**

**Compte-rendu intégral des débats**

*La réunion commence à 14h40*

**M. LE PREFET :** Mesdames, Messieurs les élus et membres de cette commission restreinte, si vous le voulez bien, je vais ouvrir la séance. Le quorum est atteint. Nous sommes 10 et le quorum est à 8. Voici la liste des absents excusés :

- M. Christian ECKERT, pouvoir donné à M. Filipe PINHO
- M. François GENAY
- M. André ROSSINOT
- M. Laurent TROGRIC, pouvoir donné à M. Pascal JACQUEMIN

Les pouvoirs ont été vérifiés.

Je vais vous redonner lecture, avant de débiter cette séance, qui sera assez simple puisqu'il n'y a qu'un seul point à l'ordre du jour, du règlement intérieur de la commission restreinte. Il est dit à l'article 14 :

*« La commission, dans sa formation restreinte est consultée sur toute demande de retrait d'un syndicat de communes pour adhérer à une communauté de communes et sur tout retrait d'une commune d'une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion ».*

Pour les assesseurs, ils sont invités, mais ils ne prennent pas part aux votes. Ils ne sont pas membres de la commission. Pour le rapporteur général, il remplit la même fonction, mais il ne participe pas au vote non plus, puisqu'il n'est pas membre de la commission. Je voulais rappeler ces règles là, pour la bonne forme, puisque l'on ne réunit pas très souvent cette commission restreinte.

Je dois également vous indiquer que j'ai invité les maires concernés : Monsieur POTTS, maire de Sexey-aux-Forges, Monsieur COLIN, maire de Villey-le-Sec, Madame JUVEN, présidente de la communauté de communes du Toulais, Monsieur DAYNAC, président de la communauté de communes du Pays de Colombey et Madame VILLA, présidente de la communauté de communes de Moselle et Madon. Y a-t-il quelqu'un qui représente Mme VILLA ? Non. Et puis, j'ai invité Monsieur DINET, président du Conseil Général, mais qui s'est excusé.

Donc, nous sommes là pour donner un avis sur la demande de la commune de Sexey-aux-Forges de quitter la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais pour intégrer la communauté de communes de Moselle-et-Madon au 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans le cadre de la procédure de l'article L-5214-26 du CGCT. Même demande également de la commune de Villey-le-Sec de quitter la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais pour intégrer la communauté de communes du Toulais et des Côtes-en-Haye au 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans le cadre de la même procédure.

Je pense que vous avez eu dans le dossier les lettres des mairies concernées, qui ont, bien entendu, délibéré conformément à cette demande. Le conseil municipal de Sexey-aux-Forges a délibéré pour à l'unanimité. La communauté de communes de Moselle et Madon a délibéré et accepté l'arrivée de cette commune à l'unanimité. Pour ce qui est de Villey-le-Sec, le conseil municipal a voté à neuf voix pour, une voix contre, une abstention. Le conseil communautaire du Toulais a délibéré également à la quasi unanimité puisqu'il n'y a qu'une personne qui a voté contre.

A ce sujet, je dois vous rappeler que cette procédure résulte du souhait de Sexey-aux-Forges de quitter la communauté de communes de Colombey pour rejoindre celle de Moselle et Madon.

D'ailleurs, le schéma départemental qui avait été établi par mon prédécesseur et présenté, le 28 avril 2011, évoquait déjà ce point. Mais, le fait qu'elle la quitte créait une discontinuité territoriale. Donc, il fallait en même temps évoquer le rattachement de Villey-le-Sec à la communauté de communes du Toulais.

La suite, a été un processus de concertation qui a pris quelques semaines, pour ne pas dire quelques mois. Donc, vous l'avez vu, nous arrivons à une solution très consensuelle sur cette affaire. Je vais vous donc donner la parole, si vous avez des observations. Les maires sont là également pour expliquer pourquoi ils ont formulé ces demandes. Pour Sexey-aux-Forges, c'est, notamment le fait qu'il y a déjà une profonde adhésion fonctionnelle à Neuves-Maisons, qui est juste à proximité, où ses habitants font leurs achats quotidiens, et même les démarches administratives. C'est le cas aussi pour les élèves qui fréquentent les collèges de Neuves-Maisons, le LEP de Pont-Saint-Vincent, sur le plan de la santé, sur le plan culturel. La gendarmerie et la trésorerie dépendent de Neuves-Maisons. La déchetterie et la station d'épuration dépendent aussi de cette communauté de communes.

Donc, ils ont matière à s'exprimer si on leur donne la parole et que leur intervention est jugée nécessaire. Voilà. Monsieur BEGORRE, Rapporteur Général...

**M. BEGORRE :** Monsieur le Préfet, avec tous ces éléments qui ont conduit à une position consensuelle, je ne peux être que favorable.

**M. LE PREFET :** Qui souhaite s'exprimer ? Personne ne souhaite s'exprimer ? Si...

**M. POTIER :** Merci, Monsieur le Préfet. Si les parties prenantes souhaitent s'exprimer, moi je trouve que ce serait plutôt intéressant que l'on entende leur point de vue à ce moment, dans une réunion dont l'issue ne fait pas trop de doutes. Ce que je voudrais simplement dire, c'est que si les rattachements de Sexey-aux-Forges et de Villey-le-Sec peuvent paraître naturels du point de vue géographique, tout le monde doit avoir en tête que l'histoire pionnière de Colombey-les-Belles, la forte coopération de ses communes historiquement depuis plusieurs décennies a posé un problème de fond qui n'était pas simple à régler, et un problème de modèle économique, de coûts de fonctionnement à amortir et d'investissements pour cette collectivité.

Donc, je voudrais que l'on ait bien en tête que l'effort qui est demandé à Colombey-les-Belles est sans commune mesure par rapport à ce qui se dessine sur le département par rapport aux autres intercommunalités, et que l'on y soit tous attentifs dans les politiques de programmation publique, de façon verticale du point de vue de l'Etat, de la région, du département, parce qu'elle aura sur un grand territoire à assurer, avec 10 % d'habitants en moins, un travail d'animation territoriale avec moins de ressources. Ce que je voudrais simplement souligner, c'est que, si cet accord a pu se faire, c'est qu'il y a eu beaucoup de médiations politiques. J'y ai contribué pour ma part très, très en amont. On a eu des réunions, je me souviens, à Villey-le-Sec, avec les uns et les autres, qui ont permis d'aplanir les différences, de préparer le terrain et d'arriver à ce consensus auquel on est aujourd'hui.

Il ne s'est pas fait non plus sans que l'on dessine le périmètre futur d'un Grand Toulinois de coopération intercommunautaire, le syndicat mixte du Grand Toulinois, qui permet à Hazelle en Haye et à Colombey de coopérer avec la communauté de communes du Toulinois. Et les effets de péréquation sont tout à fait notables et plutôt au bénéfice de Colombey-les-Belles, en l'occurrence, en termes de partage de richesses et de charges, et nous permettent d'envisager l'avenir dans un grand bassin en train de s'unifier et non pas comme une communauté qui est appauvrie par rapport aux autres. Donc, ce travail, à la fois de médiation et de coopération intercommunautaire dans le syndicat mixte que préside Philippe PARMENTIER a été très précieux.

Et pour Sexey-aux-Forges, je dirais – et Philippe le dira peut-être avec force – les péréquations sur les outils d'ingénierie que l'on gère à l'échelle du pays, nous permettent également là aussi d'apporter aux communautés, celle du Saintois ou celle de Colombey, l'appui des communautés d'agglomération dans le financement des services publics du territoire. Donc, c'est bien au nom de ces conventions cadres que l'on a pu établir ces transferts de communes, en adoucissant le traumatisme, en le pensant comme un destin commun avec des rendez-vous à venir, et non pas comme une déchirure, même s'il faut ne pas l'oublier et rendre hommage au travail qui nous a tous précédé et qui a commencé à Colombey-les-Belles dans les années 1970. Merci.

**M. LE PREFET :** Je précise que Monsieur POTIER s'exprime en tant que membre de la commission. C'est le cas aussi de Monsieur LAMBLIN, puisque j'invite systématiquement tous les parlementaires. Ils viennent ou ils ne viennent pas. Et là, ils viennent en tant que membres de la commission ayant voix délibérative. Donc, s'il n'y a pas d'autres observations, je vais passer au vote tout de suite. Oui, allez-y.

**M. MARTIN :** Oui. Juste une précision sur les demandes de rattachement, je n'ai pas de points particuliers. Simplement, je vois dans la délibération de la CC du Toulinois, un point qui m'interpelle. Parce que, nous-mêmes, dans notre fusion, on a été un peu surpris sur l'unification de la politique fiscale. Il semble que – Monsieur ZIMMERMANN pourra le confirmer – ce n'est pas si simple que cela. Et on a été obligé de faire le rapprochement fiscal en une seule fois. Voilà. Je voulais que les gens soient bien éclairés sur ce point. Enfin, ce que j'ai retenu, c'est que c'était un rapprochement fiscal sur 0 ou 12 ans. Et pas entre les deux.

**M ZIMMERMANN :** Oui, effectivement... Il y a possibilité d'étaler la charge sur plusieurs années. Mais, comme vous le dites, l'administration fiscale ne fixe que deux possibilités. Cela a été indiqué, il me semble, aux collectivités concernées. S'il le faut, on le réécrira et on aidera à le faire, parce que je conçois bien que c'est un exercice difficile, y compris vis-à-vis des habitants, politiquement parlant, j'entends. Donc, nous sommes à votre disposition pour examiner les possibilités d'étalement en la matière.

**M. MARTIN :** Pour nous, cela a été une découverte, après la fusion. Donc, je préfère vous en parler avant. Voilà

**M. LE PREFET :** Parfait. Donc, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vais procéder au vote tout de suite. Je vais proposer le retrait de Sexey-aux-Forges de la communauté de communes de Colombey pour permettre son rattachement à la communauté de communes de Moselle-et-Madon, puisque l'on va voter pour chaque commune. Si vous le voulez, je donnerai la parole juste après, pour ne pas influencer le vote.

Qui est pour ? 10 voix

**L'avis de la commission est donc favorable à l'unanimité.**

Pour le retrait de Villey-le-Sec de la communauté de communes de Colombey pour permettre son rattachement à la Communauté de communes du Toulinois.

Qui est pour ? 10 voix

**L'avis de la commission est donc favorable à l'unanimité.**

Je vous remercie.

Donc, maintenant, on va, si vous le voulez bien, vous donner la parole. Qui a demandé la parole ? C'est le maire de Sexey-aux-Forges ? Non ? Vous ne souhaitez pas intervenir ? Non ? Ah bon. Je pensais que vous vouliez intervenir.

Je rappelle que les débats sont intégralement enregistrés pour que cela soit intégralement retranscrit. Cela permet ensuite d'avoir ce qui a été véritablement dit en séance, et non pas une synthèse.

**M. COLIN :** Merci, Monsieur le Préfet. La traduction du vote en commission départementale rejoint la démarche que l'on a pu établir sur ces derniers mois. C'est l'évidence. Pour nous, à Villey-le-Sec, ce qu'il est important de souligner, c'est qu'effectivement cette rupture du lien – vous nous l'avez rappelé – nous a portés vers le choix d'une communauté voisine. C'était bien comme cela que notre choix était posé. Après réflexion, on s'est donné les moyens. On a pu effectivement analyser que pour Villey-le-Sec, dans son bassin de vie, l'ancrage avec la communauté de communes du Toulois était le plus évident. Pour avoir un regard tourné vers l'avenir, on a posé cet acte là. J'ai ressenti, moi, le vote du conseil municipal de Villey-le-Sec, avec – on l'a vu – quelques abstentions ou votes contre, comme un « Oui, mais... ». De fait, ce n'est pas un « oui » d'adhésion à un mouvement. C'est un « oui » d'adhésion à une autre collectivité, mais pas pour le mouvement de changement. C'est bien comme cela que nous l'avons vécu. Mais nous avons, dans notre concret, des choses à régler – oui, il faut le dire – en termes de pratique, que sont le lien social, le lien culturel, et ainsi de suite, et qui sont différents. Et là, on va vivre une période de transition, peut-être pas très facile à ce niveau là, parce qu'il y a des changements de pratiques, des changements d'échanges. Je fais confiance aussi à la capacité d'accueil de la Communauté de communes du Toulois pour nous aider à cette transition, sur les plans techniques, et aussi de bâtir un avenir.

**M. LE PREFET :** Madame JUVEN va vous donner des garanties à ce sujet.

**MME JUVEN :** Dans la foulée, évidemment, je voulais saluer le choix courageux de la commune de Villey-le-Sec de rejoindre le Toulois. Alors, c'est vrai que ce n'est pas facile, mais tout le challenge, c'est de passer d'un « oui, mais... », à une adhésion. Donc, on a commencé à y travailler et on va continuer. Voilà, c'est sûr qu'il y a des aspects purement techniques, et des aspects qui, effectivement, ont trait au lien social, etc... Les deux communautés de communes du Toulois et de Colombey Sud Toulois sont différentes. Il faut apprendre à travailler ensemble.

**M. LE PREFET :** Parfait. Merci. Je sais bien que dans ce dossier et dans ce vote, cela n'a pas été facile. J'avais eu l'occasion d'en parler avec Monsieur DAYNAC. Je lui ai rendu visite dans sa communauté de communes, avec Monsieur DINET aussi. Il y a tout un affect, puisque votre commune était à l'origine de la fondation de la communauté de communes, et notamment votre prédécesseur était un des leaders de ce mouvement à l'origine. Effectivement, cela n'a pas été facile. Mais, vous avez pu prendre la décision et pu faire délibérer votre commune très très largement pour cette adhésion. On veillera tous, pas seulement la communauté de communes, mais également au niveau de l'Etat pour vous accompagner. Croyez-le bien. Oui, Madame FEIDT.

**MME FEIDT :** D'abord, je voudrais remercier et la commune, et la CCT d'avoir fait cet effort, parce que c'est vrai qu'au départ, ce n'était pas gagné. Mais, je voudrais rappeler quand même que dans la vie pratique, Villey-le-Sec est très près de la ville centre. Je crois que nous sommes à 4-5 kilomètres environ. Donc, c'est vrai que pour les écoles... c'est vrai que l'on peut aussi regarder au niveau des transports, puisque nous avons un syndicat des transports. Nous avons travaillé aussi concernant la production de l'eau avec Gondreville, il y a peu de temps. Donc, je crois que vous êtes quand même dans notre bassin de vie et que nous serons, bien sûr, très très heureux de vous accueillir. Et vous pourrez aussi porter vos critiques sur la ville centre, parce qu'il y a aussi de quoi faire. Et puis, vous pouvez aussi la solliciter. Voilà. Merci encore.

En ce qui concerne la médiathèque, c'est vrai que je dois rappeler quand même, qu'à plus de 60 %, elle est utilisée par les villages et les communes avoisinantes. Donc, bienvenue au club.

**M. LE PREFET :** Je crois que nous n'avons pas d'autres sujets à l'ordre du jour de cette restreinte. Donc, c'est la réunion la plus courte que nous ayons connue sur les deux dernières années. Oui, Monsieur DAYNAC veut intervenir. Allez-y.

**M. DAYNAC :** Pour prolonger ce qu'a dit Dominique POTIER, c'est quand même important de souligner que le fait que les trois communautés de communes, Moselle et Madon, Tulois et Colombey, travaillent ensemble depuis pas mal d'années, ce qui a facilité grandement les choses, parce que, même si Nicole FEIDT dit qu'effectivement il y a une logique, etc..., là-dedans, l'affect est quand même important. L'histoire est importante. Il n'y a pas que les services et l'aspect rationnel. Il y a aussi les aspects liés au développement local, au territoire. Je ne vais pas arroser cela, arroser cette décision, même si j'y souscris complètement. Mais ce n'est pas de gaieté de cœur que nous voyons partir ni Sexey, ni Villey-le-Sec. Et on leur souhaite en tout cas bonne route, bonne chance, chez nos voisins et amis avec qui on travaille tous les jours.

**M. LE PREFET :** Merci. Ce sera le mot de la fin. Merci à tous.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15h05.*

Le préfet,



Raphaël BARTOLT